

Madame Sarah El Haïry  
Secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et  
de l'Engagement  
Ministère de l'Education nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

A Paris le 5 novembre 2020

Objet : service national universel

Madame la Ministre,

La France compte 1,5 million d'associations et 20 millions de bénévoles. Elles répondent chaque jour au développement de la culture de l'engagement, et au renforcement de la cohésion sociale, qui sont des objectifs vers lesquels convergent le SNU. Il ne peut y avoir de dispositif visant l'ensemble d'une classe d'âge avec ces objectifs, sans connexion étroite avec le tissu associatif. Des réseaux associatifs ont été impliqués dans la phase d'expérimentation, d'autres ont choisi de ne pas y participer voire de s'y opposer. La liberté prime, et pour nombre de ces réseaux le SNU ne saurait constituer une politique jeunesse en soi. Mais quelles que soient leurs positions, aujourd'hui, les associations partagent le constat d'une absence de co-construction du dispositif, voire, pour celles qui ont signé une convention, d'une dégradation de la relation partenariale avec l'Etat au point de s'interroger sur la volonté de travail commun avec les associations alors que les enjeux d'un mieux vivre ensemble s'exprime encore d'avantage avec les crises sanitaires, sécuritaires, écologiques et sociales que notre société doit surmonter.

Nous appelons donc à revoir tant les conditions de dialogue avec les associations sur le SNU que les conditions de partenariat. Faute de quoi, et pour nombre de celles qui ont joué le jeu, elles ne pourront s'engager davantage dans le dispositif.

Alors que le projet de loi de finances pour 2021 prévoit le doublement des crédits du SNU, et à la veille des nouvelles signatures de conventions, nos réseaux sont unanimes. La légitimité du savoir-faire associatif, les demandes qui ont été formulées aux associations pour la mise en route de la phase d'expérimentation, l'appel aux associations pour la mise en œuvre des missions d'intérêt général, et la volonté de conventionnement avec différents réseaux associatifs nationaux, doit appeler la mise en place d'une vraie gouvernance du SNU impliquant les représentations associatives tant au niveau national que territorial. Nous constatons également, malgré les alertes des associations sur ce point, que le SNU ne permet pas une réelle inclusion de l'ensemble des jeunes, notamment sur la question du handicap. Par ailleurs, son financement global au regard de celui des dispositifs d'engagement volontaires, le financement des structures qui participeront à sa mise en œuvre, sa montée en charge vers l'accueil de toute une classe d'âge, et la politique d'investissement qui doit y être adossée, tout comme les moyens dont dispose l'administration pour ce faire, nécessitent des réponses politiques qui restent, à ce stade, insatisfaisantes. Ce, d'autant plus dans le contexte de crise sanitaire actuelle qui engendre des difficultés économiques pour les associations.

Au regard de ces éléments, nous sollicitons auprès de vous un rendez-vous avec une délégation des signataires de ce courrier.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Les signataires :** Le Mouvement associatif, AFOCAL, Animafac, APF France Handicap, ARES, Ceméa, CCSV-Volontariats, Confédération nationale des foyers ruraux, Cotravaux, CNAJEP, Familles rurales, Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France, Fédération Sportive et Culturelle de France, France Nature Environnement, Jeunesse au Plein Air, la ligue de l'enseignement, RNJA, UFCV



Contact : Lucie Suchet, Responsable plaidoyer, Le Mouvement associatif –  
[lsuchet@lemouvementassociatif.org](mailto:lsuchet@lemouvementassociatif.org) – tél : 0630434976